

POLITIQUE D'EXCLUSION

Qu'est-ce que l'exclusion ?

L'exclusion est le principe par lequel un gestionnaire d'actifs décide, pour des raisons de durabilité, d'exclure certaines entreprises de l'univers de ses investissements potentiels. Les critères de sélection utilisés sont très variés. Les entreprises peuvent être exclues à cause de leur exposition à certaines activités non durables. Elles peuvent aussi être exclues parce qu'elles ne respectent pas certaines directives ou certains codes de conduite internationaux. On parle donc d'exclusion en matière de durabilité lorsque certaines sociétés sont retirées de l'univers des investissements potentiels afin d'améliorer ou de garantir le profil de durabilité, quel que soit le critère utilisé.

Pourquoi l'exclusion est-elle importante ?

L'exclusion fait partie intégrante de notre politique de durabilité, car il s'agit d'une mesure très efficace. Et ce, tant pour limiter les infractions futures des entreprises du portefeuille en matière de durabilité, que pour indiquer clairement au marché que nous n'investirons jamais dans des entreprises qui n'accordent aucune importance à la durabilité.

Selon la mesure utilisée, l'exclusion constitue également un critère très objectif dans un domaine où l'interprétation subjective prévaut souvent.

Nos principes d'exclusion

Mercier Vanderlinden suit une approche très approfondie et ambitieuse en matière d'exclusion. Il est en effet important d'exclure à l'avance un maximum d'investissements inappropriés de l'univers des investissements potentiels. Cela permet de travailler plus efficacement et de réduire également le risque de voir des entreprises dans lesquelles nous investissons impliquées dans des infractions en matière de durabilité. C'est pour cette raison que Mercier Vanderlinden applique pas moins de quatre principes d'exclusion.

EXCLUSION BASÉE SUR L'EXPOSITION À DES ACTIVITÉS NON DURABLES

Si nous voulons pouvoir représenter nos valeurs et nos normes en matière de durabilité, nous estimons que nous ne pouvons pas investir dans des entreprises exposées à des activités incompatibles avec nos valeurs. C'est pourquoi les entreprises dont le chiffre d'affaires dépend à plus de 10 % des activités ci-dessous sont exclues de l'univers des investissements potentiels. Une exception peut éventuellement être faite pour les entreprises qui réduisent rapidement leur exposition à ces activités.



Adult Entertainment



Arctic Oil & Gas Exploration



Cannabis



Controversial Weapons



Fur & Specialty Leather



Nuclear



Oil Sands



Whale meat



Palm Oil



Pesticides



Predatory Lending



Shale Energy



Small arms



Thermal Coal



Tobacco Products

APPLICATION DE LA LISTE D'EXCLUSION DU FONDS SOUVERAIN NORVÉGIEN

Mercier Vanderlinden reconnaît le rôle de premier plan que joue depuis des années le Fonds souverain norvégien dans l'intégration des principes de durabilité dans la philosophie d'investissement. C'est la raison pour laquelle Mercier Vanderlinden a décidé de reprendre l'intégralité de la liste d'exclusions de ce Fonds et d'exclure toutes les entreprises qui y figurent de l'univers des investissements potentiels.

RESPECT DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Les responsabilités fondamentales des entreprises dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption sont énoncées dans les Principes du pacte mondial des Nations Unies. Comme il s'agit ici des règles de base d'une gestion d'entreprise durable, nous nous engageons à inclure dans notre univers d'investissements potentiels uniquement les entreprises qui mènent une gestion conforme à ces principes.

EXCLUSION SUR LA BASE DU SCORE DE RISQUE DE DURABILITÉ

Mercier Vanderlinden s'engage à ne pas investir dans des entreprises qui, selon nos fournisseurs d'études dans le domaine, relèvent de la catégorie « risque de durabilité élevé » ou « risque de durabilité grave ».